

ANIMATEUR·RICE DU PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE EN HABITAT INCLUSIF : MISSIONS ET FORMATIONS

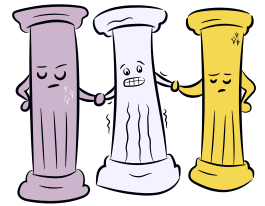
*Ce document présente une synthèse de travaux menés par la
avec les départements de France en 2022, éléments partagés lors de
rencontres et réunions sur l'habitat inclusif mais qui restent en l'état
actuel des pistes de réflexions et n'a pas fait l'objet d'une publication.*



**RÉSEAU DE L'HABITAT
PARTAGÉ ET ACCOMPAGNÉ**
RESEAUHAPA

De quoi parlons-nous ?

Selon les travaux menés par la CNSA avec les départements de France, les **missions des animateurs·rices** du projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif **reposent sur 8 piliers** :



- ➔ Élaborer et **animer le projet de vie sociale** et partagée
- ➔ **Animer la vie relationnelle** au sein du collectif
- ➔ Programmer et **coordonner des activités** destinées aux habitants
- ➔ **Assurer la coordination des intervenants** au sein de l'habitat inclusif
- ➔ **Développer l'ancrage local** et les interactions de l'habitat inclusif avec l'environnement de proximité
- ➔ **Accompagner** les habitants dans **leur insertion individuelle dans la cité**
- ➔ **Assurer l'interface** technique et logistique **avec le porteur de projet et le bailleur**
- ➔ Participer aux actions de pilotage et **soutenir le développement des habitats inclusifs**



La **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie**, toujours avec les départements, a mené une étude comparative de 6 diplômes pouvant correspondre au métier d'animation du projet de vie sociale et partagé en habitat inclusif:



- ➔ Diplôme D'Etat d'**Assistant·e de Service social**
- ➔ Diplôme D'Etat d'**Éducateur·trice spécialisé·e**
- ➔ Diplôme D'Etat **Accompagnant·e éducatif et social**
- ➔ **BPJEPS**
- ➔ **DUT Carrières sociales** option animation sociale et socio-culturelle
- ➔ Diplôme des **Conseiller·e en Economie Sociale et Familiale**

QUE MONTRE CETTE APPROCHE COMPARATIVE ?

D'après l'enquête menée, l'ensemble des formations étudiées comportent un socle de connaissances - voire d'expérience de terrain grâce aux stages - correspondant aux attentes du métier de coordonnateur·rice-animateur·rice-régulateur·rice du projet de vie sociale en habitat inclusif.

Mais avec des nuances certaines, plus ou moins amplifiées ou pondérées selon l'importance donnée pendant la formation à telle dimension par les organismes concernés.

Il en est par exemple du développement social et territorial, parfois renvoyé à l'expérience de stage qui trouve plus ou moins de pertinence et de réalité selon le terrain d'accueil.

Mais plus précisément :



Les **formations** centrées sur l'**accompagnement social** couvrent les besoins essentiels concernant la relation professionnelle aux personnes vulnérables, et pour partie, avec plus ou moins d'intensité, la gestion d'un collectif et du projet en commun.



Assistant de service social, Educateur spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale, et accompagnant éducatif et social...

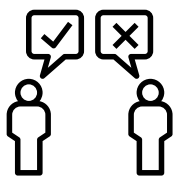
L'étude souligne un **risque** possible **déplacement de la fonction d'animation vers une approche trop individuelle** ou une intervention trop signifiante sur la question des parcours individuels, en chevauchement ou en substitution des référents, **au détriment d'autres aspects** tels l'approche territoriale de la fonction et des liens de l' HI avec l'environnement.

D 'où la **nécessité**, pour ces professionnels, **de déconstruire les schémas d'intervention acquis antérieurement**, nécessité d'autant plus importante selon l'ancienneté d'exercice dans le métier d'origine. Trouver, libérer les espaces pour se consacrer aux dimensions généralement peu explorées : *développement social local, approche territorialisée, exploitation des ressources , ancrage dans l'environnement, notion de conduite de projet, les techniques d'animation, l'approche budgétaire (sauf pour les CESF).*

Dans tous les cas, concernant ces formations à l'accompagnement social, un **approfondissement des connaissances sur les habitants concernés par l' HI sera indispensable**, notamment dans des *conditions nouvelles de cohabitation, de découverte et de confrontation à un collectif permanent, d'ouverture à l'extérieur, et d'autonomisation.*



Les formations **DUT carrières sociales** et **BPJEPS** ont l'avantage de se **centrer beaucoup plus sur la dimension environnementale et collective**, ou sur les **pratiques d'activités pour le BPJEPS**, et moins sur l'accompagnement individuel en tant que tel. De ce fait, elles disposent d'**atouts évidents pour le métier**.



La **différence** étant les **pré-requis d'entrée en formation**, beaucoup moins exigeant pour le BPJEPS, aucun diplôme n'étant exigé.

Mais cette formation **peut concerner des profils en reconversion professionnelles ou encore des profils expérimentés** dans le champ de l'animation volontaire ou professionnelle et en quête d'une validation diplômante.



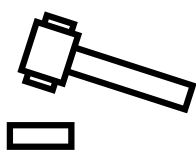
Le **DUT carrière sociale** présente beaucoup d'intérêt par son approche projet, sa dimension collective, et les instruments du développement autour de la vie sociale locale et l'écosystème.



Ces **formations peuvent être complétées par toutes formations universitaires** : *du DUT au Master, centrées sur l'ingénierie sociale de territoire, la conduite ou le management de projets, etc.*

Si la plupart des formé-es peuvent **envisager à terme des emplois à plus fort impact institutionnel** (*politique de la ville, GUP, DSU, ou en milieu rural*), une **expérience en HI**, par ses diverses dimensions, peut s'avérer **très pertinente dans un parcours professionnel et très formatrice par sa polyvalence**, sa transversalité et la diversité des acteurs et des dimensions.

La **déconstruction des acquis antérieurs** étant de fait **moins indispensable pour ces formations**, moins centrées à l'origine sur l'accompagnement des personnes. Toutefois, l'**approfondissement de la connaissance des publics** concernés et l'adaptation des postures éducatives et sociales dans le contexte d' HI **reste importante et commune à toutes les formations**.



En conclusion, et sauf reconnaissance d'acquisitions antérieures liées à l'expérience acquise ou la transférabilité d'acquis qui permettrait de se soustraire à certains modules, **un socle de formation** qu'on pourrait nommer « d'adaptation à la fonction et à l'environnement de l'Habitat inclusif » **pourrait être opportunément envisagé** dans un souci de qualité pour consolider le développement des habitats inclusifs sur le territoire.

La perspective d'une formation complémentaire ?



Quelle que soit la formation initiale, la CNSA estime qu'une formation complémentaire serait très utile pour exercer les missions d'animateur·rice du projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif .

Elle pourrait ainsi se décliner en modules, éventuellement en options au sein des cursus de formation :



Module 1 : Conduire un projet d'autonomisation avec des personnes en situation de vulnérabilité



Module 2 : Le projet de vie sociale et partagé



Module 3 : Le territoire, l'écosystème local, les conditions du Vivre ensemble



Module 4 : Champ et limites de l'intervention professionnelle en qualité de coordinateur·rice - animateur·rice



Module 5 : Les outils au service du projet



Module 6 : La sécurité des personnes et des biens



Module 7 d'approfondissement : Formation complémentaire en mode formation – action

« Améliorer son projet d'intervention professionnelle en tant que coordinateur·rice, animateur·rice, régulateur·rice en Habitat inclusif »

Au réseau HAPA, nous pensons également qu'un souffle nouveau est à rechercher du côté de **l'Education Populaire, des Centres Sociaux ou dans les Tiers-Lieux** , ces derniers apportant de nouvelles modalités de gouvernance et d'animation de projets collectifs pouvant se révéler précieuses au sein des hapa. Ces rapprochement permettraient de faire un pas de côté en dehors du champ social et médico-social.